



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DCM 23/022

FINANCES – Demande de remise gracieuse – Piscine – Mme D.

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 29 mars 2023 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 23 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. HAUDRECHY Christophe par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

/

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h15 (a pris part aux votes jusqu'à la délibération 23/020)
- M^{me} OROSCO Claire, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} GOUAR Saara, à 23h54 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} PRIVAT Christine à 00h00 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2023

VILLE DE
HOUILLES

DCM 23/022

DIRECTION DES FINANCES

Objet : Demande de remise gracieuse – Piscine – Mme D

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la demande de remise gracieuse de Madame D. en date du 27 septembre 2022,

Considérant la demande de remise gracieuse d'un montant de 14,80 euros formulée par Madame D., et correspondant à 4 entrées à la piscine qui ne pourront être utilisées en raison de son état de santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

- Article 1^{er} :** ACCORDE à Madame D. une remise gracieuse d'un montant de 14,80 euros.
- Article 2 :** CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Article 3 :** PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 47 ; Nature : 65888 ; Fonction : 413

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06 AVR. 2023

Publication effectuée le : 06 AVR. 2023

Exécutoire ce jour : 06 AVR. 2023

Le Maire
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230329-DCM23-022-AI
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023